

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
du 6 juin 2017**

---

L'an deux mille dix-sept, le six du mois de juin, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Etaient présents** : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS, Bertrand MATHAT.

**Absent excusé** : Christopher LATAPY.

Monsieur Marc LABADIE a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- **Approbation du procès-verbal du 4 avril 2017**
- **FDAEC 2017**
- **Travaux de mise en accessibilité de la Mairie**
- **Vitesse**
- **Élections législatives des 11 et 18 juin 2017**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 AVRIL 2017**

Le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

**D2017-018 – F.D.A.E.C. (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) 2017**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière.

La réunion cantonale, présidée par Madame Isabelle DEXPERT et Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Conseillers départementaux, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 8.000,00 €.

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de réaliser en 2017 les travaux de mise en accessibilité de la Mairie suivant estimatif de l'architecte Madame Virginie SAUTOU du Cabinet ARIACH pour un montant de 38.892,00 € HT soit 46.670,40 € TTC,
- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 8 000,00 €,
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour : 38.670,40 €.

**TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE**

Le Maire demande à Marc LABADIE où en sont les entreprises sollicitées.

Marc LABADIE informe le Conseil municipal qu'il a contacté l'entreprise générale du bâtiment FGM de Bordeaux, il a rencontré des difficultés au niveau des aménagements de voirie compte tenu du peu de travaux à effectuer.

Commune de Saint-Loubert

Séance du Conseil Municipal du 6 juin 2017

Le Maire souligne qu'il est nécessaire d'avoir plusieurs devis au plus vite. De nouveaux artisans seront donc sollicités.

## **VITESSE**

Le Maire fait part de la réception de trois courriers de riverains de la RD 224 aux lieux dits le Carpe Nord et le Carpe Sud relatifs aux problèmes de sécurité qu'ils rencontrent à cause de la vitesse excessive des véhicules devant leur propriété.

Une discussion s'engage sur l'abaissement de la vitesse à 70 km/h. Le Maire de la commune de Saint Pardon de Conques et le Centre Routier départemental seront contactés.

Le Conseil municipal réfléchit ensuite aux diverses possibilités d'implantation de ralentisseurs. Des informations seront demandées au Centre routier départemental.

## **ELECTIONS LEGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIN 2017**

Chaque conseiller fait part de ses disponibilités pour la tenue du bureau de vote.

## **COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS**

Le Maire tient à rappeler que les représentants de la commune titulaires dans les diverses commissions s'ils sont absents pour les réunions doivent en informer leur suppléant.

- **CdC – Commission Économie:** Richard MANO fait le compte-rendu de la dernière réunion lors de laquelle Monsieur Quentin FOQUET, nouveau manager du commerce et de l'artisanat, a rappelé ses missions d'accompagnement des petites entreprises du secteur de la CdC du Sud Gironde. Il a présenté également la plateforme locale "Initiave Gironde" qui a pour objectif d'encourager et sécuriser la création ou la reprise d'entreprise. Les communes de la CdC du Sud Gironde vont désormais être classées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. La ZRR est une zone regroupant des territoires ruraux qui présentent des difficultés économiques et sociales, les entreprises classées dans cette zone pourront donc bénéficier d'exonérations fiscales.
- **CdC – Commission GEMAPI :** Pierre DIENER rappelle que la CdC du Sud Gironde aura la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Cdc deviendra donc responsable des écoulements des cours d'eau ainsi que du système d'endiguement implantés le long de la Garonne. À ce jour, des réflexions et des rencontres sont programmées pour la détermination du plan d'action.
- **CdC – PLUI :** Pierre DIENER fait part de plusieurs réunions avec le bureau d'études pour la définition des axes de priorité et des centres d'intérêt de chaque commune.
- **CdC – Commission Culture – Bibliothèque :** Pierre DIENER présente les travaux d'harmonisation de la compétence "lecture publique".
- **CdC – Commission Communication :** Pierre DIENER fait part de l'élaboration d'itinéraires "tour de la CdC du Sud Gironde" en bus pour faire connaître le territoire à tous les élus. Lors de cette réunion les statistiques de consultation du site internet et de la chaîne "You tube" ont été présentées, une page "Facebook" sera créée prochainement qui aura pour objectif une meilleure valorisation des évènements et des actions des services communautaires,

communiquer plus rapidement, toucher un public plus large.

- **Marche rose à Saint Pardon de Conques** : Pierre DIENER informe le Conseil municipal de sa participation à la réunion pour l'organisation de la marche rose du mois d'octobre 2017. À cette occasion, il a pu justifier la position de la municipalité de Saint Loubert qui avait refusé que notre commune soit le point de convergence des différentes marches, à cause des problèmes de sécurité et d'accueil d'un si grand nombre de personnes (800 à 1 000) et de véhicules sur le territoire communal.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Dégât des eaux logement T2 de Michotte** : le réservoir des WC s'est fendu et a inondé l'étage. Le locataire a fait une déclaration à son assurance, une autre déclaration devra être effectuée par la commune à Groupama pour les éventuels dégâts sur les éléments de la structure (plancher).
- **Alarme salle des fêtes pour état des lieux** : le Maire remet à chaque conseiller le mode d'emploi pour la création de code temporaire de l'alarme pour les locations de la salle des fêtes. Il rappelle que ce sont des informations strictement confidentielles.
- **Nettoyage de la salle des fêtes** : les devis de nettoyage ayant été acceptés, il convient de déterminer les périodicités d'intervention. Un nettoyage sera programmé avant l'été.
- **Croix Rouge** : présentation des informations sur les bénéficiaires de l'unité locale Sud Gironde de la Croix Rouge.
- **Église – Tableau de la Vierge et l'enfant** : Marc LABADIE signale que des traces ont été constatées sur le coin en haut à droite du tableau. Le restaurateur sera contacté pour avis.
- **Décorations de Noël** : Marc LABADIE souhaite qu'une réunion soit programmée un samedi matin pour faire le point. Les délégués à cette commission se mettront en contact.
- **Tables salle des fêtes** : Marc LABADIE pense qu'il serait judicieux de laisser quelques tables en bois afin que les personnes qui louent la salle et qui souhaitent mettre des tables en extérieur utilisent de préférence les tables avec tréteaux pour ne pas abîmer les autres. Le Conseil municipal est d'accord mais reste le problème du stockage, le local matériel étant déjà très encombré. Le Maire informe le Conseil qu'il faudrait acheter des pieds supplémentaires pour les tables car selon la disposition dans la salle il en manque.
- **Gyrobroyeur** : Arnaud GARBAY signale que les patins du gyrobroyeur sont à réparer. L'employé municipal effectuera les réparations.
- **Chats** : Le Maire informe les conseillers qu'il a été interpellé par plusieurs propriétaires au moment de l'élection présidentielle pour la mort de leur chat par probablement un empoisonnement. Rien n'étant sûr à ce jour, il leur a conseillé de porter plainte à la gendarmerie. Dans les jours qui suivaient, un administré a distribué un tract dans toutes les boîtes aux lettres indiquant qu'un criminel sévissait dans la commune, qu'il avait déposé plainte et qu'il était en contact permanent avec la gendarmerie. Le Maire a rencontré les gendarmes pour qu'ils mènent l'enquête. Aucune plainte n'avait d'ailleurs été déposée à ce moment-là. Au vu de l'enquête de la gendarmerie, qui a pris l'avis des vétérinaires, et aucune autopsie n'ayant été demandée, rien ne permet de dire qu'il s'agit d'un empoisonnement volontaire. Ce pourrait également être un empoisonnement accidentel dû à l'absorption de

tue-limaces, voire un empoisonnement consécutif à l'ingestion d'un animal lui-même empoisonné par un traitement phytosanitaire. Le Maire et Marc LABADIE ont donc rencontré l'administré en question pour lui signifier que sa conduite était inappropriée.

- **Bornage** : Le Maire a assisté à une réunion pour le bornage d'une parcelle en bordure du chemin de Galle. Il a été constaté qu'un agriculteur a empiété sur la parcelle communale (ZA n° 137). Celui-ci sera contacté pour l'en informer. Le même problème a été constaté sur une autre partie de commune, l'exploitant sera également informé de cet état de fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.